

RÈGLEMENT D'UNE SUCCESSION

Légende (N) = NOTAIRE

	+3 M	OIS +6 N	10IS +4 M	OIS
JANVIER 2019	MAI 2019	AOÛT 2019	FÉVRIER 2020	JUIN 2020
REVENUS \$	DÉCES	RAPPORT D'IMPÔT	AVIS DE COTISATION	RÉCEPTION DES DÉCHARGES
Chaque année l'individu cumule des revenus et notamment: Revenu d'emplois; Revenus d'intérêts: Revenus de placement; Pensions gouvernementales; Revenus de placement; Autres sources de revenus. Dans certains cas: Liquidation du patrimoine familial Quand: Époux non divorcés Pension alimentaire Partage de valeur Prestation compensatoire Renonciation à la succession: Délai de 6 mois du jour du décès De la connaissance du décès Obligatoire notariée À défaut de renonciation les légataires universels sont réputés avoir accepté *Attention aux gestes qui peuvent emporter acceptation	Visite au salon funéraire: - Certificat de décès (1) - Rente du conjoint survivant - Rente d'orphelin - Prestation de décès (2 500 \$) 1) Recherche testamentaire (N); 2) Vérification de testament (N) - Olographe - Devant témoins 3) Déclaration d'hérédité (N) - Absence de testament 4) Lecture du testament - Sur demande 4) Désignation du liquidateur au RDPRM 5) Inventaire (N); Obligatoire sauf: si tous les héritiers y renoncent 6) Déclaration de transmission (N); - Pour les immeubles / terrains 7) Ouverture compte de succession; 8) Demande d'assurance-vie 9) Paiement des factures et dettes de la succession 10) Fermeture des comptes et cartes de crédit 11) Vente des biens	- Rapport d'impôt au décès (T3)* - Il peut être fait rapidement après le décès sur conseils d'un comptable - La prestation de décès de 2 500 \$ est imposable ** Attendre l'année suivante peut retarder la fin de la succession et nécessiter la confection d'un 2e rapport d'impôt (\$\$\$) - Un héritage est non imposable	- Réception des avis de cotisation; nécessaire pour la demande - Décharges gouvernementales (N); - Provincial (MR.14) - Fédéral (TX.19) * Prenez rendez-vous avec nous pour éviter le refus de la demande ** Le gouvernement vous libérera de la succession et autorisera à la fermer - Permet de libérer le liquidateur + les héritiers en cas d'erreur dans les rapports d'impôts des années antérieures et des dettes gouvernementales du défunt	- Réception des décharges gouvernementales complètes 1) pour le fédéral 2) pour le provincial * Certificats authentiques - Réddition de compte (N) - Notariée ou - Sous seing privé par le liquidateur si tous les héritiers y consentent - Remboursement des dépenses du liquidateur sur approbation des héritiers - Remise des chèques aux héritiers (avec quittance) - Fermeture du compte bancaire - Consevation des documents pendant 10 ans

DURÉE TOTALE : MINIMUM 1 AN ET DEMI ET +



